



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
DE LA CONSULTATION 02/2023
RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
AU PROFIT DE L'USTOMB
UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE D'ORAN
MOHAMED BOUDIAF

NIF : 408020000310039

-Conformément à l'article N°26 « attribution provisoire » du cahier des charges,
-Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'USTOMB informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la consultation N°02/2023, relative à l'acquisition des équipements informatiques au profit de l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, qu'à l'issu du jugement des offres, la convention est attribuée provisoirement au soumissionnaire suivant :

N° Lot	Intitulé des Lots	Dénomination de la société	Montant DA/TTC	Délai de livraison	NIF	Note Technique	Note Financière
Lot UNIQUE	acquisition des équipements informatiques de l'USTOMB	MCI MAGHREB CIRCUITS IMPRIMES Adresse : BP 138 zone d'activité HASSI BEN OKBA ORAN	4 998 000 DA/TTC	01 jour UN JOUR	09993101030 5415	50 points	20 points

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour l'affichage de l'attribution provisoire de la convention, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation, peut introduire un recours, auprès du service contractant.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter du premier affichage de l'avis d'attribution provisoire de la convention, dans les établissement. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB

السيادة : محمد بوضياف
مدير جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا
محمد بوضياف

USTOMB
138 BP
OKBA ORAN